Informations de base

1996/0039(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Marchandises sous forme de produits agricoles transformés: régime d'échange, OMC (modif. règlement (CE) n° 3448/93) **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	GILLIS Alan Leslie (PPE)	16/04/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2098	1998-05-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0049	Résumé
11/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/09/1996	Vote en commission		Résumé
02/09/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0264/1996	
25/10/1996	Débat en plénière		
11/03/1998	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1998)0139	Résumé

25/05/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/05/1998	Fin de la procédure au Parlement		
30/05/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0039(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/07699

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0264/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0003	02/09/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0571/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0423-0464	25/10/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0049 JO C 105 11.04.1996, p. 0008	14/02/1996	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1998)0139 JO C 123 22.04.1998, p. 0020	11/03/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/1097
JO L 157 30.05.1998, p. 0001 Résumé

Marchandises sous forme de produits agricoles transformés: régime d'échange, OMC (modif. règlement (CE) n° 3448/93)

1996/0039(CNS) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Alan Leslie GILLIS (PPE), traitant du régime d'échange applicable aux produits résultant de la transformation de produits des industries de transformation primaire. Les amendements adoptés par le Parlement visent à instituer un système aussi souple que possible dans le cadre de la procédure du comité de gestion visé à l'article 16 de la proposition de règlement.

Marchandises sous forme de produits agricoles transformés: régime d'échange, OMC (modif. règlement (CE) n° 3448/93)

1996/0039(CNS) - 11/03/1998 - Proposition législative modifiée

Suite aux discussions au sein du Conseil sur la modification du règlement 3448/93/CE sur le régime des échanges applicables à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, il est ressorti qu'une majorité d'Etats membres n'étaient pas en mesure de soutenir une des modifications proposées par la Commission. Il s'agit d'un amendement apporté à l'article 8 du dit règlement et qui vise à aligner les mesures prévues dans ce règlement avec celles déjà adoptées par le Conseil dans les différentes OCM (règlement 3290/94/CE). Compte tenu du fait que la suppression de cette modification n'aura aucune incidence budgétaire par rapport à la proposition initiale et qu'en outre elle ne modifiera pas l'obligation pour l'Union de respecter les engagements pris vis-à-vis de l'OMC, la Commission propose de retirer cette modification afin de permettre une adoption rapide du règlement. Par ailleurs, l'introduction de certificats pour l'exportation de produits agricoles sous forme de marchandises "hors annexe II" est déjà prévue dans chacun des règlements portant OCM prévoyant de telles restitutions. La Commission adoptera sur base de ses compétences propres les modalités d'application nécessaires pour assurer le respect des engagements contratcés par la Communauté conformément à l'article 228 du traité.

Marchandises sous forme de produits agricoles transformés: régime d'échange, OMC (modif. règlement (CE) n° 3448/93)

1996/0039(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : mise à jour du règlement 93/3448/CE déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, suite à l'entrée en vigueur des accords du GATT. CONTENU : la proposition de règlement du Conseil apporte certaines modifications au règlement 93/3448/CE afin de supprimer les dispositions qui deviennent sans objet, d'adapter les dispositions relatives à la protection agricole, d'introduire les règles générales pour la détermination des droits additionnels ainsi que de prévoir certaines règles de gestion afin d'assurer le respect des engagements en matière de restitution à l'exportation. Il est en outre proposé d'adapter les règles générales relatives à la gestion des accords préférentiels relatifs aux marchandises ne relevant pas de l'annexe II du traité.

Marchandises sous forme de produits agricoles transformés: régime d'échange, OMC (modif. règlement (CE) n° 3448/93)

1996/0039(CNS) - 25/05/1998 - Acte final

OBJECTIF: mettre à jour du règlement 93/3448/CE déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, suite à l'entrée en vigueur des accords du GATT. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1097/98/CE du Conseil modifiant le règlement 3448/93/CE déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles CONTENU: le règlement du Conseil apporte certaines modifications au règlement 93/3448/CE afin de supprimer les dispositions qui deviennent sans objet, d'adapter les dispositions relatives à la protection agricole, d'introduire les règles générales pour la détermination des droits additionnels ainsi que de prévoir certaines règles de gestion afin d'assurer le respect des engagements en matière de restitution à l'exportation. Il est ensuite prévu d'adapter les règles générales relatives à la gestion des accords préférentiels relatifs aux marchandises ne relevant pas de l'annexe II du traité. ENTREE EN VIGUEUR: 06/06/1998.